

## BOURSE D'EXCELLENCE INTERNATIONALE IMAS IMPLANTEUS

### INFORMATIONS GENERALES

#### Bénéficiaires :

Pour être éligible à la bourse d'excellence internationale IMAS-*Implanteus*, les candidats étrangers doivent résider hors de France au moment de leur candidature (sauf les étudiants en M1 qui candidatent pour une bourse en M2) et avoir été acceptés au Master international IMAS (niveau M1 ou M2).

#### Modalités de candidature :

Le **dossier de candidature** est disponible sur le site internet de l'Ecole Universitaire de Recherche (EUR) *Implanteus*. Il comprend une **fiche d'information** à compléter ainsi que les pièces suivantes :

1. une **lettre de recommandation** (tout dossier dépourvu de lettre de recommandation ne sera pas éligible).
2. Un bref argumentaire soulignant la qualité de la candidature, notamment au travers du **descriptif du système de notation du pays d'origine** (les relevés de notes ne sont pas à fournir car déjà transmis lors de la candidature au master).

#### Modalité de sélection des candidatures :

La sélection des candidatures par le comité exécutif de l'EUR *Implanteus* a lieu en deux phases.

Phase 1 : étudiants candidatant via Etudes en France. Date de sélection : **24/04/2025 – candidature avant le 31/03/2025**

Phase 2 : étudiants candidatant via Mon Master. Date de sélection : **16/06/2025 – candidature avant le 01/06/2025**

Une liste complémentaire sera établie à chaque phase.

Pour être recevables, les demandes devront avoir été transmises à l'EUR *Implanteus* à l'adresse suivante : [implanteus@univ-avignon.fr](mailto:implanteus@univ-avignon.fr). Toute demande arrivée hors délai (**31 mars 2025 phase 1, 1 juin 2025 phase 2**) sera déclarée inéligible.

#### Modalités de versement de l'aide :

Les candidat(e)s sélectionné(e)s recevront<sup>1</sup> :

- en M1 : 6000 euros ((auxquels s'ajouteront les gratifications de stage)
- en M2 : 6000 euros (auxquels s'ajouteront les gratifications de stage)

Le versement de la bourse s'effectue en trois fois :

- 50% à la rentrée universitaire sur présentation des justificatifs d'inscription ;
- 40% à la fin du semestre 1 ;
- 10% en mai.

L'attribution d'une bourse d'excellence internationale engage l'étudiant à devenir « ambassadeur » de l'EUR *Implanteus* pour la durée où il bénéfice de la bourse. Il devra ainsi se porter volontaire pour siéger au Conseil Académique de l'EUR et être référent pour l'organisation de l'Ecole d'été annuelle. Nous demandons également aux bénéficiaires de la bourse d'excellence de promouvoir les activités de l'école universitaire de recherche *Implanteus* dans leur université précédente, notamment en organisant une présentation par vidéoconférence, en compagnie du directeur de l'EUR.

Pour les étudiants qui recevront une bourse d'excellence en M1, la reconduction de la bourse en M2 sera conditionnée à leurs résultats de M1.

<sup>1</sup>Ces bourses n'incluent pas le paiement des frais de scolarité

**Dossier de candidature à retourner avant le 31 mars 2025 (candidats  
Etudes en France) ou 1 juin 2025 (candidats Mon Master)**

 **N'oubliez pas de signer en fin de document**

**INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT**

M. Mme

Nom :

Prénom :

Numéro de candidat Etudes en France ou Mon Master :

Comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif :

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER AU FORMAT PDF**

- ❖ Le formulaire de candidature dûment complété et signé
- ❖ Une lettre de recommandation
- ❖ Un bref argumentaire soulignant la qualité de la candidature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces transmises à l'EUR *Implanteus*, et avoir pris connaissance des conditions d'attribution et des modalités de paiement de la bourse d'excellence.

*A signer par l'étudiant*

*Le :*

*Signature*

***Cadre réservé à l'EUR *Implanteus* :***

Date de réception du dossier :

Dossier n°:

**⚠️ Mentions légales :** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des bourses d'excellence de l'enseignement supérieur. Les destinataires des données sont les agents de l'EUR *Implanteus*. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service EUR *Implanteus*/Maison de la recherche :

EUR *Implanteus* - DARI

Avignon Université

[implanteus@univ-avignon.fr](mailto:implanteus@univ-avignon.fr)